

FMS Concours des cols 2018

Règlement

01. Entre le 1^{er} mars et 31 octobre, vous pourrez récolter les points lors du passage des 100 cols, qui compteront pour le concours des cols et l'obtention des médailles (carte des cols, orange), Les pilotes TOP pourront même élargir ce concours. 22 cols supplémentaires (bleu) et 8 routes (vert). Les 30 cols/routes supplémentaires pourront bien entendu être roulés durant le concours, mais ils ne seront pris en considération dans l'évaluation TOP qu'à partir du moment où les 100 autres cols définis ont été franchis.
02. Sont autorisés à participer les conducteurs et conductrices possédant une moto immatriculée et expertisée. Les participants se tiennent aux lois sur la circulation routière et conduisent sous leur propre responsabilité.
03. Une participation d'un(e) passager(ère) est possible, avec sa propre inscription et comptabilité / photo de preuve.
04. L'inscription au concours des cols se fait maintenant « online » sur le site internet de la FMS www.swissmoto.org sous www.swissmoto.org/fr/tourisme/tour-des-cols-fms. Une fois ton inscription effectuée, tu règles ta prime de départ en faveur de Fédération Motocycliste Suisse, Zürcherstrasse 305, CH-8500 Frauenfeld, Tél.: +41 52 723 05 56
compte de chèque postal (ccp): 12-3456-0 IBAN: CH96 0900 0000 1200 3456 0 BIC: POFICHBE
au nom de: FMS, 8500 Frauenfeld: mention: Concours des cols – FMS (Versement svp dans les 10 jours)
Tu peux aussi demander un bulletin de versement à l'adresse susmentionnée. Dès réception de ton paiement, tu recevras tous les documents utiles, y.c. l'autocollant «Tour des cols - FMS» que tu placeras en évidence sur ta moto.
05. La prime de départ (coût) s'élève à: **Fr. 35.– pour les membres FMS, et Fr 60.–, pour les non-membres.**
06. Le concours commence le **1er mars** et se termine le **31 octobre 2018**. Une inscription à ce concours est à tout moment possible durant cette période.
07. Changements d'adresse/mail svp. informez H. Ryter. Infos, invitations (rencontre, fête remise médailles, etc.) se feront par mail. Demander souhait d'exception à H. Ryter.
08. Chaque participant est libre de choisir de franchir ces cols/routes dans l'ordre qu'il désire.
09. Seuls les cols figurant dans la liste seront pris en considération. Chaque col/chaque route ne peut être pris en compte qu'une seule fois par saison.
10. Arrivé sur l'altitude du col on fait une photo pour la documentation. Sur la photo on voit: panneau du col, / hospice / caractéristique typique, toi en personne (du moins en partie), ta moto (du moins en partie) et la page FMS 2018 valable comme preuve.
11. Le calcul des points s'effectue selon la liste des points attribués à chaque col. Sur la liste des cols, tu trouveras les points attribués à ceux-ci. Tu peux télécharger le formulaire pour le décompte de tes cols soit sous forme de fichier .pdf ou de fichier Excel sous www.motofun.ch/paessefahren. Comme ça tu peux observer toi-même ta comptabilité soit sur PC, soit à la main.
12. Les photos comme preuve de chaque passage sont à envoyer électroniquement sur CD / clé USB, ou sous forme de photo papier, - avec ton décompte des cols – jusqu'au **15 novembre 2018** (date du timbre postal) au plus tard à *Reto Ansorge, Zwischenbächen 6, CH-8048 Zürich*, avec la mention «**tour des cols**». Les envois en retard ne sont pas considérés.
13. Pour toutes questions en rapport avec le Tour des cols FMS, notre forum est à ta disposition sous www.motofun.ch/paessefahren. Facebook: <https://www.facebook.com/groups/paessewettbewerb/> S'il vous plaît joindre à, afin que nous sommes tous à portée de main.
14. Les médailles seront décernées selon la règle suivante: (points maximum possibles:38'686 points).

Top: or + diplôme:	pour tous les cols franchis (130)	or:	25'000 points et plus
argent:	de 15'000 à 24'999 points	bronze:	de 8'500 à 14'999 points
15. La remise des prix aura lieu le **19 janvier 2019**. Les gagnants seront personnellement invités. Les personnes ayant obtenu au min. 7'000 points sont invitées.
16. La Commission Tourisme FMS se réserve le droit à toutes modifications et compléments au présent règlement.
17. Pour toutes requêtes, merci de vous adresser à Monsieur Hermann Ryter, Erlenstrasse 47 B, 3612 Steffisburg, Tel.: 079 711 76 19, Email: info@motofun.ch ou sur le forum du tout des cols. Si Hermann Ryter est non joignable, veuillez vous adresser à Reto Ansorge. Tel. 076 539 65 59, Email: reto.ansorge@gmx.ch